



Rapport annuel 2008-2009

Bâtir un Fonds ayant les moyens d'appuyer
le secteur canadien de la radio
de campus et communautaire



Table des matières

STRUCTURE ET GOUVERNANCE	3
AU SUJET DU FCRC.....	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
RESSOURCES HUMAINES.....	5
BAILLEURS DE FONDS DU FCRC	5
ASTRAL MEDIA RADIO.....	5
AUTRES PARTENARIATS AVEC DES RADIODIFFUSEURS PRIVÉS	6
ATTRIBUTION DU FINANCEMENT	6
COMITÉ DE SÉLECTION	7
RÉCIPIENDAIRES DU FCRC	8
MODIFICATIONS AUX ENTENTES DE FINANCEMENT	9
RAPPORTS FINAUX.....	10
RÉTROACTION	10
ÉCHÉANCIER POUR LA PROCHAINE ANNÉE.....	11
FINANCEMENT DU FCRC ET PERSPECTIVES D'AVENIR	11
RAPPORT FINANCIER	13
APERÇU	13
INSTITUTION FINANCIÈRE ET INVESTISSEMENTS.....	13
APERÇU DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	13
PRODUITS.....	14
CHARGES	14
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS.....	15
MOT DE LA FIN	19

C'est avec un grand plaisir que le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) présente le rapport de sa deuxième année d'activité. Depuis l'élection de son tout premier conseil d'administration en septembre 2008, le Fonds a lancé sa première campagne de distribution de financement auprès du secteur de la radio de campus et communautaire. Grâce à l'appui du personnel et du conseil d'administration, la première ronde de subventions a permis de remettre près de 160 000 \$ à 19 stations de radio et à une association.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Au sujet du FCRC

Le Fonds canadien de la radio communautaire/Community Radio Fund of Canada a vu le jour en novembre 2007 après trois années d'efforts et de concertation entre les trois plus importantes associations de radios communautaires au Canada : l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC). La raison d'être du FCRC est de fournir un appui à plus de 140 radios de campus et communautaires à travers le Canada et de contribuer à l'accessibilité, au dynamisme et au renforcement des ressources de ce secteur. Le FCRC est un organisme sans but lucratif qui distribue des fonds axés vers le développement et le maintien de la radiodiffusion communautaire à caractère local.

Le FCRC a été mis sur pied afin de servir ses membres : les stations de radio communautaires détenant une licence de radiodiffusion, ainsi que les associations représentatives. L'adhésion est ouverte à tout radiodiffuseur communautaire détenant une licence et à toute association de ce secteur. À l'heure actuelle, les stations versent des droits d'adhésion de 20 \$ par année. Toutefois, une station ne doit pas nécessairement être membre du FCRC pour présenter une demande et obtenir du financement. Au 30 novembre 2009, le FCRC comptait 80 membres, soit 17 de plus que l'année précédente, et 41 membres avaient déjà renouvelé leur adhésion pour la prochaine année.

Le FCRC tient une assemblée générale annuelle (AGA) à l'automne. La deuxième AGA a été tenue le jeudi 26 novembre 2009 à la bibliothèque de la Cour des arts, à Ottawa. Les membres peuvent participer à l'assemblée en personne ou par procuration. Au plus tard trois semaines avant l'AGA, les membres reçoivent des renseignements détaillés sur les questions qui y feront l'objet d'un vote ainsi que des bulletins de vote. À cette fin, le FCRC a établi un site Web privé à l'intention des membres. Ce site comprend tous les documents et renseignements relatifs à l'AGA. Le Fonds prévoit toutefois consulter ses membres afin d'améliorer et d'accroître le contenu du site.

Lors de son AGA de novembre 2009, le Fonds a présenté son rapport annuel et son premier rapport de vérification, et tenu des élections afin de pourvoir des postes au conseil d'administration. Enfin, le conseil d'administration a présenté six séries de modifications aux règlements administratifs du FCRC. Ces modifications, qui ont été approuvées par les membres, avaient pour but de préciser le texte des

règlements administratifs, d'établir un processus et un échéancier pour l'adoption de modifications à ces règlements, et de réduire les exigences relatives au quorum lors des AGA.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration du FCRC comprend un minimum de cinq et un maximum de neuf administrateurs élus, en plus de trois administrateurs de droit représentant les trois associations fondatrices du FCRC. Les administrateurs élus ne peuvent être un administrateur, un dirigeant, un employé ou un bénévole actif d'un organisme admissible à recevoir du financement du FCRC. Les administrateurs de droit n'ont pas droit de vote, ne peuvent être dirigeants du FCRC et ne peuvent participer à l'attribution des subventions. Ces administrateurs offrent plutôt des conseils en ce qui concerne le contexte de la radiodiffusion communautaire au Canada.

Au cours de la première année du FCRC, les membres ont élu cinq administrateurs, tandis que les trois associations représentatives ont désigné leurs directeurs généraux à titre d'administrateurs de droit.



De gauche à droite : **Jean Léger**, vice-président (secrétaire général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, Halifax, N.-É.); **François Coté**, administrateur de droit, ARC du Canada (secrétaire général, ARC du Canada, Ottawa, Ont.); **Ian Pringle**, administrateur (spécialiste en éducation, médias, Commonwealth of Learning, Vancouver, C.-B.); **Victoria Fenner**, présidente (propriétaire et directrice artistique de Sound Out Media, Hamilton, Ont.); **Kevin Matthews**, administrateur de droit, ANREC (directeur général, ANREC, Ottawa, Ont.); **Jean-François Côté**, administrateur (agent principal de développement des collectivités, Service Canada, New Richmond, Qué.); **Serge Quinty**, secrétaire-trésorier (directeur des communications, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Ottawa, Ont.); **Martin Bougie**, administrateur de droit, ARCQ (directeur général, ARCQ, Montréal, Qué.)

Le conseil d'administration a tenu sa première réunion à Ottawa les 28 et 29 octobre 2008, et il s'est réuni mensuellement depuis, sauf à deux reprises. Depuis son entrée en poste, le conseil d'administration a accompli plusieurs tâches :

- Former un Comité des programmes. Ce comité interne est chargé d'établir des programmes correspondant aux priorités du FCRC, de surveiller le processus des demandes de financement, de préparer les demandes de financement et les documents d'information, de nommer les membres d'un comité de sélection (ou jury) pour évaluer les demandes, et de faire des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne l'attribution du financement;
- Rédiger un énoncé de politique sur la neutralité du FCRC en matière d'activités politiques, y compris dans le cadre de ses interactions et de ses communications avec le CRTC;
- Rédiger un énoncé de politique sur la collaboration avec les bénéficiaires admissibles;
- Établir un échéancier et un plan d'action en matière de demandes et de répartition du financement. Toutes les cibles ont été atteintes selon l'échéancier.

Élections au conseil d'administration

À la suite des élections de l'année dernière, les administrateurs Serge Quinty et Ian Pringle ont accepté un mandat d'un an. Avant le début de la période de mises en candidature de cette année, Serge et Ian ont indiqué qu'ils se représenteraient en vue d'un nouveau mandat de deux ans. En juillet, le Comité des candidatures (composé de Victoria Fenner, François Coté et Martin Bougie) a invité les membres du FCRC à présenter des candidatures, mais n'en a reçu aucune. Le conseil d'administration a donc décidé de renouveler cette invitation en août, toujours sans succès. Le Comité des candidatures a recommandé que Serge et Ian présentent leur candidature en vue des élections au conseil d'administration lors de l'AGA 2009. Cette recommandation a été acceptée par le conseil d'administration. Serge et Ian ont été élus et ont obtenu des mandats de deux ans.

Ressources humaines

Le conseil d'administration du FCRC a embauché Melissa Kaestner en tant que directrice générale en octobre 2008. Melissa était auparavant conseillère en développement pour le Fonds, d'avril à octobre 2008. Le contrat d'emploi de Melissa venait à échéance le 30 juin 2009. À la suite d'une évaluation du rendement, le conseil d'administration a décidé de prolonger son contrat jusqu'au 30 juin 2010. Melissa travaille au bureau du FCRC à Ottawa, et elle est la seule employée de l'organisme.



BAILLEURS DE FONDS DU FCRC

Astral Media Radio



Astral Media Radio est le premier bailleur de fonds du FCRC. Cette contribution découle de la transaction d'acquisition de Standard Broadcasting par Astral Media, approuvée par le CRTC en août 2007 (voir la *Décision de radiodiffusion CRTC 2007-359*, le 8 septembre 2007). Dans sa décision, le CRTC a invité Astral à offrir un soutien au milieu de la radiodiffusion communautaire en collaborant avec les associations fondatrices du FCRC. En avril 2008, le CRTC a approuvé le partenariat financier entre Astral et le FCRC et confirmé l'admissibilité du Fonds à recevoir des contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC). Astral Media fournira ainsi 1,4 million de dollars sur sept ans au FCRC, à compter de l'exercice 2007-2008.

Ce soutien financier a joué un rôle déterminant dans la mise en place du FCRC. Il a permis d'ouvrir un bureau, d'embaucher une employée, d'élire un premier conseil d'administration, d'établir des programmes et, bien entendu, de distribuer du financement aux stations. Grâce à cet appui, le FCRC possède des assises solides et il est en mesure d'explorer de nouvelles sources de financement et de rehausser son profil auprès du secteur de la radio communautaire et de l'ensemble du milieu de la radiodiffusion.

Le succès de ce partenariat est tel qu'à l'été 2009, Astral a entamé des discussions avec le FCRC concernant une autre contribution au titre du DCC qui pourrait atteindre 300 000 \$. Le CRTC n'avait pas encore rendu sa décision au moment de rédiger le présent rapport annuel. Veuillez consulter l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-589*, le 21 septembre 2009.

Autres partenariats avec des radiodiffuseurs privés

En janvier 2008, CHUM Radio a effectué des démarches afin de sonder l'intérêt du FCRC et sa capacité de gérer un programme dans le cadre de sa proposition d'avantages tangibles pour une demande de licence à Edmonton. CHUM a reçu une approbation conditionnelle de sa demande et recherche présentement une fréquence adéquate. Si le CRTC accorde son approbation finale à CHUM Radio, le FCRC recevra un total de 700 000 \$ sur sept ans.

Rogers Broadcasting a soumis sa propre demande à Edmonton au cours du même processus et a manifesté son intention d'appuyer les radios de campus et communautaires. L'entreprise a proposé de fournir un total de 525 000 \$ au FCRC sur une période de sept ans. Bien que le CRTC n'ait pas approuvé cette demande de licence, il a vu d'un bon œil l'approche de Rogers. Ce dernier a d'ailleurs envisagé de travailler avec le FCRC dans le cadre d'une demande déposée en Colombie-Britannique plus tôt en 2009. Toutefois, le FCRC s'étant doté de politiques concernant les contributions financières axées vers des bénéficiaires spécifiques, il a été impossible de conclure une entente avec Rogers.

Au printemps 2009, Torres Media Group a communiqué avec le FCRC pour sonder l'intérêt du Fonds à être le bénéficiaire de contributions qui seraient dirigées vers un projet de radio communautaire ayant déposé une demande de licence à Ottawa. Après avoir pris connaissance de la politique relative aux contributions dirigées vers des bénéficiaires spécifiques du FCRC, Torres a présenté une nouvelle offre qui aurait permis d'étendre le financement prévu à d'autres stations. Le FCRC a accepté cette offre par le biais d'une lettre qui devait être jointe à la demande de Torres; toutefois, dans sa décision subséquente, le CRTC a indiqué que la contribution en question irait directement à la radio communautaire identifiée à l'origine comme bénéficiaire par Torres. Bien que le FCRC n'ait pu bénéficier de ce financement, il voit comme une réussite le fait que Torres était prêt à travailler avec lui. Bien entendu, le Fonds se réjouit de voir une radio communautaire recevoir un appui financier.

ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

Le FCRC gère deux programmes qui devaient, à l'origine en 2007, être administrés par Astral : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Les critères de ces programmes ne sont pas les mêmes, mais ils exigent tous deux que les initiatives et projets proposés comprennent de la formation, de l'apprentissage, du mentorat et de la programmation. Le FCRC est conscient que le secteur a besoin d'un financement de base, et il a donc fait preuve de souplesse dans la sélection des projets admissibles, tout en insistant sur les volets d'apprentissage et de programmation. Les projets approuvés ont donc été d'une grande variété, à l'image des bénéficiaires.

En décembre 2008 et en janvier 2009, le Comité des programmes a défini le processus de demande et de distribution des fonds. Le Comité a également préparé un guide et un formulaire de demande. Les demandeurs devaient soumettre le formulaire ainsi que leurs lettres patentes, leur licence de radiodiffusion, leur budget d'exploitation, leurs états financiers vérifiés (le cas échéant), une liste des membres de leur conseil d'administration et des renseignements biographiques. L'appel de propositions a eu lieu au cours de la première semaine de février. Toutes les demandes devaient être reçues au plus tard le 27 mars.

Comité de sélection



Le Comité des programmes a demandé aux trois personnes suivantes de former le Comité de sélection, un jury chargé d'évaluer les demandes :

- Jonathan Browns, planificateur culturel, Service des parcs, des loisirs et de la culture, Ville d'Ottawa
- Annabelle Cloutier, directrice générale, Association des producteurs francophones du Canada
- Carolyn Brown, gestionnaire, Programme des revues, Conseil national de recherches Canada

Afin de faciliter l'évaluation des demandes, le FCRC a créé un site Web privé et y a affiché les demandes et les documents connexes. Les membres du jury ont ainsi été en mesure d'examiner chaque demande en profondeur et d'en discuter entre eux au cours des quatre semaines consacrées à l'évaluation. Le FCRC entend recruter, lorsqu'il disposera de ressources plus importantes, des membres du jury provenant des quatre coins du pays. Ces gens pourraient examiner les demandes à l'aide du site privé et n'auraient à se rencontrer en personne qu'une journée ou deux pour prendre les décisions.

Le jury a examiné 54 demandes en quatre semaines. Les demandes ont été évaluées selon les critères suivants : la situation financière du demandeur (15 p. 100), les éléments de formation, de mentorat ou d'apprentissage prévus dans la demande (25 p. 100), le volet programmation (20 p. 100), la pertinence et la qualité de la demande (30 p. 100) et le budget du projet (10 p. 100). En ce qui concerne la pertinence et la qualité de la demande, les membres du Comité de sélection ont évalué la corrélation entre les demandes et les buts du FCRC, du CRTC et du demandeur; le caractère réaliste du projet, du plan d'action et du budget; et les avantages du projet pour le demandeur, les membres de son personnel et ses bénévoles, ainsi que sa collectivité. Le Comité a également tenu compte de la capacité des demandeurs ainsi que de la précision et de l'originalité des demandes. Chaque demande a obtenu un pointage, et toutes les demandes ont fait l'objet d'une discussion approfondie avant la prise de décision.

Le jury a recommandé l'octroi d'un financement total de 158 460 \$ à 20 bénéficiaires. Dix stations et une association ont obtenu un total de 78 840 \$ dans le cadre du Programme pour le développement des talents radiophoniques, tandis que neuf stations ont obtenu un total de 79 620 \$ par l'entremise du Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le jury a également retenu trois demandes supplémentaires pour chacun des programmes, en cas de désistement. Le conseil d'administration du FCRC a approuvé les décisions du jury le 12 mai. Les bénéficiaires ont été informés de l'approbation de leur demande et ont confirmé qu'ils souhaitent aller de l'avant. Par la suite, les autres demandeurs ont

été informés que leur demande n'avait pas été retenue. Le FCRC a annoncé les noms des récipiendaires le 20 mai.

Réceptiendaires du FCRC

CFAD 92,1 FM, Salmo (C.-B.) : « **Salmo Community Radio Local News/Public Affairs Forum** » 4 700 \$: développement d'une émission hebdomadaire de nouvelles locales et d'une émission sur les questions communautaires

CFRG 93,1 FM, Gravelbourg (Sask.) : « **Stage radiophonique pour un jeune** » 8 000 \$: formation d'un stagiaire qui produira ensuite une série d'émissions sur les musiciens francophones de la communauté

CFRO 102,7 FM, Vancouver (C.-B.) : « **Aboriginal Language Learning Programming Mentorship** » 10 000 \$: formation et mentorat pour des jeunes Autochtones qui produiront une émission hebdomadaire en direct sur la formation linguistique autochtone

CFUV 101,9 FM, Victoria (C.-B.) : « **Women's Collective Coordinator – Summer Position** » 2 970 \$: accroissement de l'envergure des volets formation et recrutement du collectif de femmes de la station afin d'intégrer plus rapidement les femmes bénévoles dans le processus de formation et de mieux rejoindre les jeunes femmes des écoles secondaires

CHES 101,5 FM, Erin (Ont.) : « **EDHS Partnership** » 10 000 \$: création d'un partenariat avec l'école secondaire afin d'intégrer la diffusion radio dans les cours de technologies de communication, de mettre sur pied des émissions animées par les élèves et de mettre en place des avenues de formation

Quelques données

Stations au service d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (français et anglais) : 6

CHLI 101,1 FM, Rossland (C.-B.) : « **Be The Voice** » 9 960 \$: initiation de la jeunesse aux diverses fonctions reliées au fonctionnement d'une station de radio communautaire, y compris le développement d'un plan de marketing et de maillage communautaire et la mise en place d'un programme de recrutement et de formation par et pour les jeunes

CHLS 100,5 FM, Lillooet (C.-B.) : « **Radio Legends** » 9 750 \$: formation des jeunes pour la production de radiothéâtres St'at'imc, de contenus narratifs historiques et de nouvelles

CHOQ 105,1 FM, Toronto (Ont.) : « **Dossiers Choq** » 7 350 \$: production de reportages de 30 minutes sur des sujets d'intérêt local qui stimulent la curiosité de l'auditoire – cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire, au contenu accessible, afin d'informer les auditeurs, d'encourager leur capacité de discernement et d'inciter leur action

CIVR 103,5 FM, Yellowknife (T.-N.-O.) : « **Recueillir et diffuser l'information locale, territoriale** » 10 000 \$: embauche d'un journaliste francophone à temps plein afin de créer une fenêtre sur les activités de la communauté francophone

CJAI 92,1 FM, Stella (Ont.) : « **Local Oral History Broadcast Project** » 2 320 \$: enregistrement d'une nouvelle série de témoignages communautaires à caractère historique pour diffusion radio et pour la bibliothèque de l'école primaire, le musée et les archives du comté

Quelques données

Projets de création de contenu verbal : 11

Projets de formation pour les nouvelles : 7

Quelques données

Communautés rurales ou éloignées : 11

Chéticamp (N.-É.)
Erin (Ont.)
Gaspé (Qué.)
Glacé Bay (N.-É.)
Gravelbourg (Sask.)
Lillooet (C.-B.)
Rossland (C.-B.)
Salmo (C.-B.)
Stella (Ont.)
Wôlinak (Qué.)

CJPN 90,5 FM, Fredericton (N.-B.) : « **Jeunesse radiophonique** » 7 500 \$: formation d'élèves de 8^e année dans le cadre du mandat de la station de promouvoir l'inclusion de la jeunesse dans les médias francophones et la fierté collective par rapport à la culture francophone

CJRG 94,5 FM, Gaspé (Qué.) : « **La tournée régionale** » 9 160 \$: formation d'étudiants en communications et/ou en technologies média en vue de produire et de diffuser des entrevues dont seront tirés des reportages et des clips audio

CKBN 90,5 FM, Wôlinak (Qué.) : « **Culture rurale** » 9 600 \$: production de programmation sur la relation culturelle entre l'être humain et la terre, mettant en vedette ceux et celles qui travaillent dans le monde agricole ainsi que des rapports scientifiques et des revues de presse agricoles

CKDU 88,1 FM, Halifax (N.-É.) : « **Youth Now Radio** » 10 000 \$: formation de huit stagiaires en vue de la production de reportages de 20 à 30 minutes pour l'émission Youth Now Radio, qui donne la place aux jeunes afin qu'ils puissent parler de leurs enjeux à leur façon et dans leurs propres mots

Quelques données

Radios francophones : 8

Projets axés vers des langues autres que le français ou l'anglais : 3

CKOA 89,7 FM, Glace Bay (N.-É.) : « **The Celtic Connection Documentary Series** » 10 000 \$: production d'une série mettant en évidence les liens culturels celtiques entre le Cap-Breton et l'Écosse/l'Irlande, incluant une couverture en profondeur des festivals, des centres locaux et des efforts de préservation de la langue gaélique

CKJM 106,1 FM, Chéticamp (N.-É.) « **Formation de jeunes pour la relève** » 5 000 \$: formation d'un jeune étudiant de niveau universitaire dans tous les aspects de la programmation radio afin qu'il puisse gérer la station par lui-même pour une période d'un ou deux jours

CKRH 98,5 FM, Halifax : « **Animateur de l'émission de retour à la maison** » 10 000 \$: formation d'un jeune en vue de produire une émission de retour à la maison comportant des nouvelles locales et des informations pertinentes pour la communauté francophone de Halifax

CKUT 90,3 FM, Montréal (Qué.) : « **Training Track at June 2009 NCRC** » 8 650 \$: offre d'ateliers pratiques dans les deux langues sur la production radio lors d'une conférence radio nationale, incluant des séances pour les femmes et les individus provenant de minorités culturelles

CKUW 95,9 FM, Winnipeg (Man.) : « **The Winnipeg Files module of Green Planet Monitor** » 5 000 \$: production de documentaires et de capsules sur la stratégie en termes d'environnement et de développement vu de Winnipeg, avec des reportages provenant des rues, des bureaux, des écoles et des foyers de Winnipeg

ANREC/NCRA (national) : « **GroundWire Community News Network Capacity Improvement** » 8 500 \$: embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice pour poursuivre le développement d'un programme de nouvelles réalisé de façon collaborative et comprenant des informations, des manchettes, des reportages et des dossiers spéciaux non couverts par les autres médias

Quelques données

Programmes axés vers des groupes culturels ou de femmes (groupes francophones non inclus) : 5

Projets au service des jeunes : 3

Modifications aux ententes de financement

La station CJBE de Port-Menier (Québec), qui avait obtenu un financement de 10 000 \$ en mai, a par la suite dû se désister. La station avait l'intention d'embaucher un stagiaire en production pour une durée de huit mois. Toutefois, des défis de nature administrative ont fait en sorte que cette station n'était pas en mesure de mener le projet à bien. Ce stage constituait une initiative importante pour la station, mais il

représentait également un travail de supervision et de gestion de projet que Radio Anticosti n'avait pas les moyens d'effectuer en ce moment.

Les bénéficiaires obtiennent 90 % de la contribution totale lorsqu'ils signent une entente de financement avec le FCRC et les 10 % restants lorsqu'ils remettent le rapport final du projet. Jusqu'à présent, deux bénéficiaires ont demandé par écrit des modifications à leur entente de financement. Dans les deux cas, il s'agissait d'un léger prolongement de la durée de l'entente, en tous points conforme aux modalités du programme. Un de ces bénéficiaires a également demandé que des dépenses de transport soient plutôt affectées à du matériel de diffusion mobile, ce qui était également conforme aux modalités. Le Comité des programmes a accepté ces deux demandes.

Rapports finaux

Au moment de rédiger ce rapport, le FCRC avait reçu cinq rapports finaux. Le Comité des programmes a mis au point un outil d'évaluation des finances, de la gestion et de la supervision de chaque projet. Le Fonds est heureux de souligner que ces premiers projets ont atteint les objectifs fixés au départ. Un rapport sommaire sera rédigé en 2010, lorsque tous les projets seront terminés et que tous les rapports auront été reçus.

Rétroaction

Le FCRC a invité tous les demandeurs, ainsi que les stations membres du FCRC ayant décidé de ne pas présenter de demande, à fournir de la rétroaction au sujet de ces programmes de financement. Bon nombre de stations n'ayant pas présenté de demande ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure de concevoir des projets admissibles, ou qu'elles ne souhaitaient pas le faire. Dans l'ensemble, les stations souhaitent que le FCRC mette au point des programmes pour appuyer leurs activités courantes d'exploitation et d'administration. On a également suggéré que les programmes de financement soient dotés de plusieurs dates d'échéance au cours de l'année. De nombreuses stations – y compris des stations ayant présenté une demande – ont indiqué que leur campagne de financement annuelle a lieu en février et en mars, ce qui exige beaucoup de temps et d'énergie de la part du personnel et des bénévoles.

Les demandeurs ont fourni une rétroaction généralement positive :

- À leur avis, le processus de demande fonctionne généralement bien et le formulaire est facile à comprendre et à remplir.
- Les demandeurs soulignent qu'il y a des recouvrements entre les deux programmes, car ils portent tous deux sur la formation et la production de contenu.
- Les demandeurs ont aussi souhaité – tout comme plusieurs stations n'ayant pas présenté de demande – pouvoir obtenir des fonds de fonctionnement et avoir le choix parmi plusieurs dates d'échéance.

Le Comité des programmes a également effectué une évaluation préliminaire du processus. Les mesures suivantes seront prises à la lumière de cette évaluation et de la rétroaction fournie par les demandeurs :

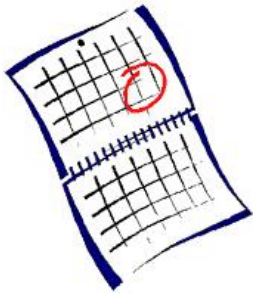
- Les critères du programme sont larges, mais certaines demandes ont dû être rejetées à cause de subtilités. Le FCRC apportera des précisions et laissera la porte ouverte à une grande variété de demandes.

- Certaines stations ont posé des questions au sujet des dépenses admissibles. Le FCRC a fourni une liste générale de dépenses admissibles et inadmissibles, mais il clarifiera les postes de dépenses qui pourraient être ambigus.
- Vers la fin du processus de sélection, les membres du Comité de sélection ont constaté que le budget et le plan d'action de plusieurs demandes étaient imprécis. Ces demandeurs ont été invités à fournir des précisions, mais ils ont eu à peine un jour ou deux pour le faire, car le processus tirait à sa fin. Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, le FCRC fournira dorénavant un formulaire ou un gabarit pour le budget et le plan d'action. Les membres du jury devront également poser leurs questions assez tôt pour que les demandeurs aient le temps de leur répondre.
- Le jury a offert des commentaires constructifs à certains demandeurs dont les projets n'ont pas été retenus, mais ces commentaires n'étaient pas toujours clairs. Le FCRC préparera des outils pour faciliter la tâche du jury et rendre la rétroaction plus pertinente pour les demandeurs.

Enfin, le FCRC a voulu savoir si les stations s'intéressent à un processus de demande en ligne. Malgré certaines réticences, la plupart des stations ont donné leur appui à cette approche, particulièrement si le formulaire de demande peut être sauvegardé en ligne au fur et à mesure. Lorsque le FCRC disposera des ressources suffisantes, il mettra en place une demande en ligne conviviale et il offrira un soutien aux demandeurs en cas de problèmes techniques.

Échéancier pour la prochaine année

Le Comité des programmes a établi l'échéancier suivant en vue de la prochaine ronde de demandes. Les dates peuvent changer.



Décembre : Préparation de la trousse de demande

11 janvier : Demande de propositions

2 mars : Date limite pour la réception des demandes

15 mars : Séance d'orientation du Comité de sélection

25 mars : Date limite pour les demandes d'information du jury auprès des demandeurs

1er avril : Date limite pour la réception des renseignements supplémentaires

12 avril : Décisions par le Comité de sélection

19 avril : Annonce du nom des récipiendaires

FINANCEMENT DU FCRC ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'être en mesure de coordonner la distribution du financement et d'assurer son exploitation, le FCRC prélève un pourcentage des contributions au titre du DCC qu'il reçoit. Étant donné qu'Astral Media est le seul bailleur de fonds du FCRC pour l'instant, le budget d'exploitation se limite à environ 43 000 \$ par année. Tous les frais d'administration doivent être payés à même ce budget, y compris les

ressources humaines, les frais de bureau, la gestion des programmes et les dépenses courantes comme le téléphone, la connexion Internet, l'affranchissement du courrier, et ainsi de suite.

L'ARC du Canada fournit gratuitement au FCRC un bureau, une connexion Internet, l'utilisation de son télécopieur et photocopieur, ainsi que des articles de bureau. L'ANREC offre également certaines fournitures de bureau. Toutefois, ce ne sont pas des solutions à long terme. L'une des priorités du conseil d'administration du FCRC est donc d'augmenter les recettes de l'organisme.

Au cours de la prochaine année, les efforts en matière d'augmentation des recettes s'articuleront autour de trois sources potentielles :

1. Les radiodiffuseurs privés et le CRTC. Le Fonds a obtenu l'autorisation de recevoir des contributions au titre de la DCC et il est bien placé pour collaborer avec une variété de radiodiffuseurs privés. Les démarches auprès du secteur privé ont donné lieu à quelques occasions de financement fort encourageantes (voir ci-haut). Au moins quatre radiodiffuseurs ont fait état d'une collaboration éventuelle avec le FCRC dans le cadre de leurs propositions d'avantages tangibles. Le Fonds continuera à établir des liens et des partenariats de financement avec le plus grand nombre possible de radiodiffuseurs. De plus, le conseil d'administration du FCRC s'engage à trouver des solutions plus permanentes. Le FCRC participe à l'examen des politiques relatives à la radio de campus et communautaire par le CRTC, et il a proposé des modifications aux mécanismes de DCC afin de rendre obligatoires des contributions au Fonds. Veuillez consulter le site Web du FCRC pour obtenir les observations que nous avons envoyées au CRTC le 16 octobre 2009. Le FCRC se prépare également à assister aux audiences qui se tiendront à compter du 18 janvier 2010.
2. Patrimoine canadien. Dans le rapport annuel précédent, le conseil d'administration a indiqué qu'il comptait travailler en collaboration avec les associations représentatives pour obtenir du financement auprès de Patrimoine canadien. Les associations cherchent à obtenir un tel financement depuis cinq ans et elles poursuivent leurs efforts. Pour le moment, les interventions du conseil d'administration du FCRC se veulent un complément aux activités de représentation des associations.
3. Autres organismes gouvernementaux, fondations et donateurs : Le conseil d'administration du FCRC a ciblé plusieurs programmes gouvernementaux et privés qui pourraient être en mesure d'appuyer le Fonds. Toutefois, ces options n'ont pas encore été explorées, car le Fonds ne compte qu'une employée à temps partiel. Le FCRC souhaite accroître ses ressources humaines pour consacrer plus de temps et d'énergie à ces avenues de développement.

Aperçu

La gestion financière du FCRC incombe à la directrice générale. Les transactions sont examinées et approuvées par le trésorier, et présentées au conseil d'administration une fois par mois.

Toutes les activités de comptabilité et de tenue des comptes sont effectuées par le personnel du FCRC. Le comptable de l'ARC du Canada, Maurice St-Pierre, a offert des conseils à plusieurs égards depuis la fondation du FCRC, y compris l'utilisation du logiciel *Simple Comptable*, l'établissement de prévisions financières et la tenue de la première vérification externe. Grâce à l'appui soutenu de l'ARC du Canada, le FCRC a pu obtenir ces services sans frais.

Chaque mois, le trésorier examine les rapprochements de comptes, les factures et les relevés de carte de crédit, et il signe les chèques. Le trésorier approuve également le rapport financier et les états financiers mensuels avant qu'ils ne soient remis aux membres du conseil d'administration.

Le rapport financier est envoyé au conseil d'administration une semaine avant la tenue de chaque réunion mensuelle. Lors de ces réunions, le trésorier présente un résumé des activités financières et invite les membres du conseil d'administration à poser des questions, le cas échéant. Le rapport est ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

La répartition du financement est la principale activité financière du Fonds, tandis que les autres transactions portent sur les ressources humaines, le site Web, les réunions du conseil d'administration et du Comité de sélection et les autres coûts indirects.

Le FCRC bénéficie également de contributions en nature – principalement de l'ARC du Canada et de l'ANREC – qui ne figurent pas dans les états financiers vérifiés de l'exercice 2008-2009. Il faut souligner que l'ARC du Canada fournit un bureau, les services de son comptable et une connexion Internet au FCRC.

L'exercice du FCRC se déroule du 1^{er} septembre au 31 août.

Institution financière et investissements

Le FCRC détient un compte de chèques, une marge de crédit et une carte de crédit VISA auprès d'une caisse populaire Desjardins à Ottawa. Il s'agit d'une coopérative plutôt que d'une banque traditionnelle. Le Fonds a également effectué un dépôt à terme encaissable qui viendra à échéance en janvier 2010.

Aperçu des produits et des charges

Les paragraphes suivants présentent un aperçu des produits et des charges du FCRC.

Produits

Astral Media Radio fournit 200 000 \$ par année au FCRC afin que ce dernier offre deux programmes de financement : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Conformément à une entente conclue avec le CRTC, le FCRC prélève 20 p. 100 de la première tranche de 200 000 \$ provenant des contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC) à des fins d'administration des programmes. Le premier versement d'Astral Media a été reçu avant la fin de l'exercice précédent, et le versement des 160 000 \$ dans le cadre des programmes de financement a été reporté. Un total de 134 479 \$ a été versé aux stations lors de la première ronde de financement, tandis que le reste a été reporté, tout comme les versements d'Astral pour la deuxième année. Le premier paragraphe de la section « Charges » ci-dessous fournit plus de précisions à ce sujet.

Les intérêts proviennent du compte de banque et du dépôt à terme. Le FCRC détient un placement garanti de 150 000 \$ à un taux d'intérêt de 1,5 p. 100 qui viendra à échéance en janvier 2010.

Enfin, les membres versent une cotisation annuelle de 20 \$ au FCRC.

Charges

La section du présent rapport consacrée aux activités du Comité de sélection indique que le FCRC a distribué 158 460 \$ des 160 000 \$ à sa disposition, ce qui laisse un excédent de 1 540 \$. À l'exception des modifications concernant les stations CJBE et CKRH, tous les récipiendaires ont obtenu leur versement initial de 90 % avant le 31 août, pour un total de 133 614 \$. Une station a terminé son projet et a obtenu le dernier versement de 10 %, soit 865 \$. Au cours de l'exercice 2008-2009, des versements de 134 479 \$ ont été effectués, ce qui laisse un montant à payer de 23 981 \$. Ce montant a été reporté à l'exercice 2009-2010, tout comme l'excédent de 1 540 \$. Le FCRC a également reçu le financement de 200 000 \$ d'Astral Media pour la deuxième année. Ce financement a aussi été reporté à l'exercice 2009-2010.

Les salaires et avantages sociaux comprennent la rémunération de la directrice générale Melissa Kaestner, qui est salariée à temps partiel et qui travaille 21 heures par semaine. Le conseil d'administration entend faire de ce poste un emploi à temps plein aussitôt qu'il aura obtenu les ressources nécessaires.

Les honoraires professionnels regroupent les services de comptables et de consultants, la vérification annuelle et les activités de perfectionnement professionnel comme la formation du personnel, l'adhésion à la Société canadienne des directeurs d'association (SCDA), et ainsi de suite. Le FCRC a embauché Melissa Kaestner à titre de conseillère en développement d'avril à octobre 2008, et lui a versé des honoraires de 10 750 \$ au cours de l'exercice 2007-2008 et 5 250 \$ au cours de l'exercice 2008-2009. La vérification pour l'exercice 2008-2009 a coûté 4 725 \$.

Les frais de réunion comprennent la réunion annuelle en personne des membres du conseil d'administration, la tenue de l'assemblée générale annuelle, la participation du FCRC aux congrès des trois associations fondatrices et les autres frais de déplacement des membres du conseil d'administration. Ce poste budgétaire inclut les activités du Comité des programmes, comme les honoraires des membres du jury et la tenue d'une réunion de sélection d'une journée. L'assemblée générale annuelle a coûté 665 \$ et la première réunion en personne du conseil d'administration a coûté environ 5 200 \$ pour 10 participants. Les trois membres du jury ont chacun touché des honoraires de 499 \$. De plus, le FCRC a

participé au congrès 2008 de l'ACR, ce qui a représenté une dépense d'environ 1 200 \$. Les 300 \$ restants ont été affectés à une variété de réunions, y compris une rencontre entre la présidente Victoria Fenner et des fonctionnaires du CRTC à l'automne dernier.

La conception du site Web a représenté une dépense importante en 2008-2009 et en 2009-2010. Lorsqu'il obtiendra des ressources d'exploitation supplémentaires, le FCRC compte améliorer le site Web et ajouter une section sécurisée à l'intention des demandeurs et des membres du jury.

La traduction est un autre poste important. Le FCRC prépare sa documentation interne et externe dans les deux langues officielles, fournit des communiqués et des bulletins d'information en français et en anglais, et communique avec les stations et les membres dans les deux langues. De plus, le Fonds a effectué la traduction de ses règlements administratifs, de toutes ses politiques internes et de tous les documents et rapports relatifs aux appels de propositions. Il faut aussi souligner que l'un des membres du conseil d'administration possède une solide expérience en traduction et a offert ses services pour la traduction de plusieurs documents, y compris des communiqués et des observations à l'intention du CRTC.

Les frais de bureau comprennent des frais annuels, des frais bancaires, des fournitures de bureau, des services d'impression et de photocopie, des frais d'affranchissement, ainsi que les droits d'adhésion annuels à Bénévoles Canada.

Les frais du service téléphonique figurent à la rubrique des télécommunications. En plus du service téléphonique, le FCRC fait appel à un service de téléconférence pour la tenue des réunions mensuelles du conseil d'administration et les réunions de certains comités.

En matière d'assurance, le Fonds possède une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants fournie par Aon Reed Stenhouse. Le FCRC a droit à un rabais car il est membre de Bénévoles Canada.

Enfin, le Fonds comptabilise l'amortissement de son ordinateur portable.

États financiers vérifiés

La première vérification a été effectuée par la firme comptable Marcil Lavallée.

[Notez bien : Le rapport annuel a été rédigé avant la signature du rapport de vérification par les administrateurs et la firme comptable. Veuillez communiquer avec le FCRC si vous souhaitez obtenir une copie définitive et signée du rapport.]

AUDITORS' REPORT

To the Members
Community Radio Fund of Canada Inc.

We have audited the statement of financial position of the Community Radio Fund of Canada Inc. as at August 31, 2009 and the statements of operations and changes in net assets for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Organization's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Organization as at August 31, 2009 and the results of its operations for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

The comparative figures are unaudited. We do not express any opinion on these comparative figures.

Chartered Accountants, Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario
September 30, 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres
Le Fonds canadien de la radio communautaire Inc.

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds canadien de la radio communautaire Inc. au 31 août 2009 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2009, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés à des fins de comparaisons n'ont pas été vérifiés. Notre opinion ne s'y rapporte pas.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 30 septembre 2009

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**STATEMENT OF OPERATIONS
FOR THE YEAR ENDED AUGUST 31, 2009**

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

2

	2009	2008 (unaudited)
REVENUE		
Grant – Astral Media		
- Programs	\$ 134,479	\$ -
- Operations	40,000	40,000
Interest	2,800	207
Membership fees	620	900
	177,899	41,107
EXPENSES		
Programs	134,479	-
Salaries and benefits	27,612	-
Professional fees	9,975	10,750
Meeting expenses	8,851	-
Website	6,437	2,259
Translations	6,070	3,175
Office expenses	1,659	807
Telecommunications	1,319	350
Insurance	778	-
Amortization of capital assets	335	201
	197,515	17,542
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUE OVER EXPENSES	\$ (19,616)	\$ 23,565
PRODUITS		
Subvention – Astral Média		
- Programmes		
- Opérations		
Intérêts		
Cotisations		
CHARGES		
Programmes		
Salaires et avantages sociaux		
Honoraires professionnels		
Frais de réunion		
Site Internet		
Traduction		
Frais de bureau		
Télécommunications		
Assurance		
Amortissement des immobilisations		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 AOÛT 2009**

**STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AUGUST 31, 2009**

4

	2009	2008 (unaudited)
ASSETS		
CURRENT ASSETS		
Cash	\$ 42,333	\$ 182,560
Redeemable term deposit, 1.5%, maturing January 29, 2010	151,645	-
	193,978	182,560
CAPITAL ASSETS (note 4)	670	1,005
	194,648	183,565
LIABILITIES		
CURRENT LIABILITIES		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 5,178	-
DEFERRED REVENUE	185,521	160,000
	190,699	160,000
NET ASSETS	3,949	23,565
	\$ 194,648	\$ 183,565

ON BEHALF OF THE BOARD

AU NOM DU CONSEIL

Director, _____, administrateur

Director, _____, administrateur

MOT DE LA FIN

La première année complète d'activité du FCRC a donné des résultats très encourageants pour l'organisme, ses membres et ses associations fondatrices. Les récipiendaires de financement ont fourni une rétroaction fort positive, et même les demandeurs dont les propositions n'ont pas été retenues ont souligné la qualité du processus et offert leur soutien.

Le conseil d'administration s'est également surpassé au cours de l'exercice qui se termine. Chaque membre du conseil a investi beaucoup de temps et d'énergie afin de renforcer les assises du FCRC. L'engagement individuel et collectif des administrateurs est tout simplement remarquable. De son côté, Melissa a accompli un excellent travail en aidant le conseil d'administration à mettre en place un organisme axé sur la transparence et la responsabilité. Elle s'est très bien acquittée de la gestion des activités quotidiennes, tout en œuvrant pour réaliser le mandat et la vision du FCRC. Le conseil d'administration tient à souligner les connaissances et le savoir-faire de Melissa dans les domaines de l'administration, des communications, de la gestion de projets, du secteur canadien de la radiodiffusion et de la radio communautaire.

Le FCRC est aussi fort satisfait de son partenariat avec Astral. Il s'agit d'un excellent exemple de collaboration entre le secteur privé et le secteur communautaire. Le partenariat continuera à croître et à se développer au cours des prochaines années. Le monde des médias connaît une transformation profonde et nous devons compter sur de tels partenariats pour relever les nouveaux défis et permettre au Canada de profiter d'un système de radiodiffusion sain, dynamique et pertinent.

La directrice générale,



Melissa Kaestner
613-321-3513, m.kaestner@communityradiofund.org

La présidente,



Victoria Fenner
fennerv@communityradiofund.org